Image not found or type unknown

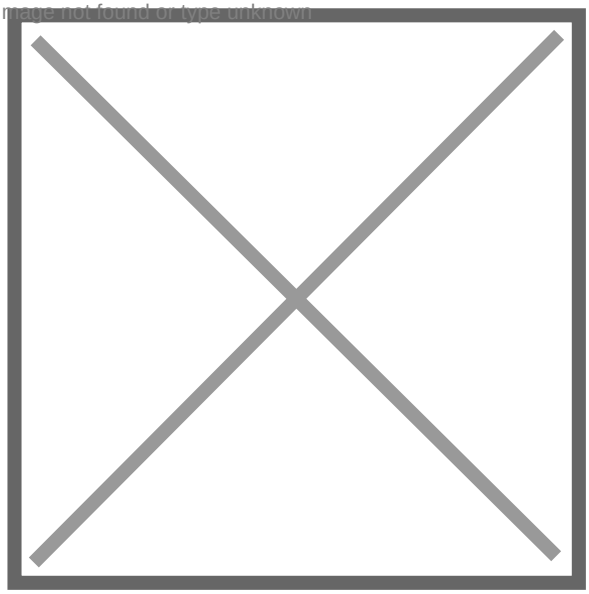

Résiliation de contrat bouygues "trop tot"?

Par **dzeny**, le **12/05/2009** à **15:19**

Bonjour,

mon contrat expire en octobre - j'ai envoyé une lettre décommandée demandant résilier mon contrat à la date de fin d'engagement (2ans).

Ils me rappellent en disant que c'est trop tôt que je le demande - il faut le faire 10 jours avant la fin de contrat!

Bien sur. J'ai impression que c'est fait exprès pour que le client puisse oublier la date d'expiration et être automatiquement réengagé.

Est ce que c'est légal?
Puis-je demander au moins le remboursement de frais d'envois de la lettre recommandée?
Est ce qu'il y a les forums gratuits de consommateurs français?

Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés